

2018-5764
2019-03-15

TAMINCO

MÉTAM-SODIUM FORMULE TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Méthylthiocarbamate de sodium42 %

N° D'HOMOLOGATION 28170 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



1
POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

DANGER – IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

CONTENU NET : 25 litres – Vrac

Taminco US LLC.
Suite 411 Two Windsor Plaza
7540 Windsor Dr.
Allentown PA 18195 United States
1-800-223-3258

2018-5764
2019-03-15

MODE D'EMPLOI :

À n'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver à fond immédiatement après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Ne pas porter des chaussures contaminées. Porter des vêtements de protection. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer IMMÉDIATEMENT avec une quantité abondante d'eau claire pendant au moins quinze minutes, et recourir à un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Laver IMMÉDIATEMENT la peau à fond avec de l'eau et du savon. Recourir à un médecin en cas d'irritation.

INGESTION : Faire vomir et éviter de donner des substances qui stimulent la réabsorption comme des matières grasses (lait, huile de ricin) ou de l'alcool. Donner du charbon activé (charbon médicinal). Recourir IMMÉDIATEMENT à un médecin ou appeler un centre antipoison.

ÉVANOUISSEMENT : Étendre la victime et lui donner de l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si elle ne respire pas.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'y a pas d'antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

1. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, loin des semences, des engrais, des insecticides, des fongicides, des herbicides ou d'autres biocides.
2. Garder loin de la chaleur, du feu et des étincelles.
3. Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement. Ne pas entreposer sous 0°C.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. En cas d'incendie,

2018-5764
2019-03-15

utiliser des agents extincteurs comme de l'eau, de l'eau pulvérisée, de la mousse, du CO₂ ou un agent chimique sec. Empêcher l'eau utilisée pour combattre l'incendie de pénétrer dans l'approvisionnement en eau publique.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.